

	Année scolaire (sept. - juin)
<b>Droits d'inscriptions</b>	<b>150 €</b>
<b>Assurance scolaire</b> (si attestation RC et Accidents non fournie au 1er septembre)	<b>20 €</b>
<b>Externe</b>	
Collège (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	3 590 €
Lycée (2 <sup>nd</sup> à Terminale)	4 280 €
<b>Frais de demi-pension (lundi, mardi et jeudi midi)</b>	
Collège (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - 3 jours	1 152 €
Collège (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - 2 jours	768 €
Collège (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - 1 jour	384 €
Lycée (2 <sup>nd</sup> à Terminale) - 3 jours	1 050 €
Lycée (2 <sup>nd</sup> à Terminale) - 2 jours	700 €
Lycée (2 <sup>nd</sup> à Terminale) - 1 jours	350 €
<b>Transport scolaire (dans la limite des places disponibles)</b>	
Transport matin et soir	1950 €
Transport matin ou soir (sous réserve de place)	990 €
<b>Réductions (non cumulable avec d'autres réductions)</b>	
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	-15 % des frais de scolarité
Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant	-20 % des frais de scolarité
A partir du 4 <sup>ème</sup> enfant	-25 % des frais de scolarité
<b>Autres frais et prestations optionnelles</b>	
Caution livre collège (6 <sup>e</sup> et nouveaux élèves)	40 €
Repas + surveillance occasionnelle collège	15 € par repas
Transport aux examens du Bac	50 €
Carte d'élève à refaire (perdue ou cassée)	10 €
Acompte réservation (non remboursable si désistement)	130 € (déduit de la facture)

- Les frais de scolarité sont dus pour une année entière sur la base d'une facture établit en début d'année. Modes de paiements : Virement, espèces, prélèvement automatique, CB et CB via Ecole Directe. Un échéancier comptable devra être signé avant le jour de la rentrée.
- Les régulations de facturation sont faites chaque fin de trimestre.
- Si vous souhaitez régler en 10 mensualités (de septembre à juin), une autorisation de mandat de prélèvement sera à remplir et signer.
- Une ristourne de 2% sur le coût de l'écolage est accordé pour tout paiement comptant de la facture avant le 10 septembre.
- Tout départ anticipé sera remboursé proportionnellement, moins 150 € de frais administratifs.